



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORADOUR-sur-VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Robert Morange, sous la présidence de Monsieur Richard SIMONNEAU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2021

**PRESENTS** : MM SIMONNEAU Richard, DUWOYE Pierre-Yves, ROBIN Chantal, GEROUARD Christophe, LEMOINE Christine, WAFLART André, RONJON Denise, D'ALMEIDA Christine, BARBE Laurent, NADYMUS Nathalie, DUSSOUBS Jean-Luc, AUGRIS Isabelle, LATHIERE Amandine, MONTOYA Anthony, DEMAY Hélène, DARFEUILLES Bernard ASTIER Annie, SALAGNAT Anthony

**ABSENT EXCUSE** : ANTOINE Frédéric.

Monsieur ANTOINE Frédéric donne procuration à Monsieur SIMONNEAU Richard

*Arrivée de Madame AUGRIS Isabelle à 19h40*

**Secrétaire de séance : Nathalie NADYMUS**

**Tenue de la séance du Conseil Municipal à huis-clos**

*En raison de la situation sanitaire et du couvre-feu à 19h00, avec impossibilité pour le public de se déplacer, Monsieur le Maire fait voter la tenue du conseil municipal à huis-clos.*

*Le Conseil Municipal adopte cette mesure à l'unanimité.*

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire remercie vivement Monsieur Pascal PASQUINET Trésorier de Rochechouart de sa présence à la réunion du Conseil Municipal et sur la présentation des comptes de gestions 2020.

Puis, il invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 01 février 2021.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande et propose à l'Assemblée que deux délibérations soient ajoutées à l'ordre du jour à savoir le maintien du rythme scolaire à la semaine de 4 jours et la validation du devis de réhabilitation du sol du hall de la mairie et du bureau du maire.

## **1 – DELIBERATIONS**

### **01 – Approbation des comptes de gestion Communal, Assainissement, Lotissement de la Cote, Lotissement du Bois des Chapelles, CCAS, Production Electrique Photovoltaïque 2020**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé et présenté par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant** que les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### **02 – Vote du Compte Administratif COMMUNE 2020**

Vu le Code des communes et notamment les articles L.121-27, L.241-6, R241-6, R.241-1 à R.241-33.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2020,

Le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre-Yves DUWOYE (Adjoint au Maire), doyen de l'Assemblée, conformément à l'article L.21-21-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Maire quitte la salle au moment du vote.**

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Christophe GEROUARD.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Adopte** le Compte Administratif de la commune de l'exercice 2020

**03 – Vote du Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2020**

Vu le Code des communes et notamment les articles L.121-27, L.241-6, R241-6, R.241-1 à R.241-33.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2020,

Le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre-Yves DUWOYE (Adjoint au Maire), doyen de l'Assemblée, conformément à l'article L.21-21-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Maire quitte la salle au moment du vote.**

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Christophe GEROUARD.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Adopte** le Compte Administratif de l'assainissement de l'exercice 2020

**04 – Vote du Compte Administratif C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) 2020**

Vu le Code des communes et notamment les articles L.121-27, L.241-6, R241-6, R.241-1 à R.241-33.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2020,

Le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre-Yves DUWOYE (Adjoint au Maire), doyen de l'Assemblée, conformément à l'article L.21-21-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Maire quitte la salle au moment du vote.**

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Christophe GEROUARD.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Adopte** le Compte Administratif du CCAS de l'exercice 2020

**05 – Vote du Compte Administratif Lotissement « Bois des Chapelles » 2020**

Vu le Code des communes et notamment les articles L.121-27, L.241-6, R241-6, R.241-1 à R.241-33.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2020,

Le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre-Yves DUWOYE (Adjoint au Maire), doyen de l'Assemblée, conformément à l'article L.21-21-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Maire quitte la salle au moment du vote.**

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Christophe GEROUARD.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Adopte** le Compte Administratif lotissement « Bois des Chapelles » de l'exercice 2020

## **06 – Vote du Compte Administratif Lotissement « la Côte » 2020**

Vu le Code des communes et notamment les articles L.121-27, L.241-6, R241-6, R.241-1 à R.241-33.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2020,

Le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre-Yves DUWOYE (Adjoint au Maire), doyen de l'Assemblée, conformément à l'article L.21-21-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Maire quitte la salle au moment du vote.**

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Christophe GEROUARD.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Adopte** le Compte Administratif du lotissement « La Côte » de l'exercice 2020

## **07 – Vote du Compte Administratif Production Electrique Photovoltaïque 2020**

Vu le Code des communes et notamment les articles L.121-27, L.241-6, R241-6, R.241-1 à R.241-33.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2020,

Le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre-Yves DUWOYE (Adjoint au Maire), doyen de l'Assemblée, conformément à l'article L.21-21-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Maire quitte la salle au moment du vote.**

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Christophe GEROUARD.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Adopte** le Compte Administratif du lotissement « Production Electrique Photovoltaïque » de l'exercice 2020

## **08 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 Budget Communal**

**Le Conseil Municipal**, suite au vote du Compte Administratif de l'exercice 2020

**Statuant** sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

**Décide** à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire N-1	156 146.80	Report déficitaire N-1	
Report excédentaire N-1	0.00	Report excédentaire N-1	406 550.92
		Part N-1 affectée en N	406 550.92
Dépenses de l'exercice	338 760.06	Dépenses de l'exercice	1 223 891.99
Recettes de l'exercice	787 234.77	Recettes de l'exercice	1 551 121.74
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>448 474.71</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>327 229.75</b>
<u>Résultat cumulé de la section</u> (ligne 001)	292 327.91	<u>Résultat cumulé de la section</u>	327 229.75
Reste à réaliser Dépenses	345 258.00	Affect obligatoire à l'investissement	49 516.80
Reste à réaliser Recettes	56 650.00	<b>Total affecté 1068</b>	<b>327 229.75</b>
Total reste à réaliser	- 288 608.00	Reprise N+1 exploitation (ligne 002)	
Besoin financement	0.00		

### **09 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 Budget ASSAINISSEMENT**

**Le Conseil Municipal**, suite au vote du Compte Administratif de l'exercice 2020

**Statuant** sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

**Décide** à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire N-1	81 272.60	Report déficitaire N-1	
Report excédentaire N-1	0.00	Report excédentaire N-1	39 786.20
		Part N-1 affectée en N	
Dépenses de l'exercice	226 388.82	Dépenses de l'exercice	66 158.05
Recettes de l'exercice	374 745.15	Recettes de l'exercice	128 713.47
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>148 356.33</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>62 555.42</b>
<u>Résultat cumulé de la section</u> (ligne 001)	67 083.73	<u>Résultat cumulé de la section</u>	62 555.42
Reste à réaliser Dépenses	468 473.00	Affect obligatoire à l'investissement	
Reste à réaliser Recettes	380 002.00	<b>Total affecté 1068</b>	62 555.42
Total reste à réaliser	- 88 471.00	Reprise N+1 exploitation (ligne 002)	
Besoin financement	21 387.27		

### **10 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 Budget Lotissement de la Côte**

**Le Conseil Municipal**, suite au vote du Compte Administratif de l'exercice 2020

**Statuant** sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

**Décide** à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire N-1	- 74 562.66	Report déficitaire N-1	- 22 896.87
Report excédentaire N-1	0.00	Report excédentaire N-1	0.00
		Part N-1 affectée en N	0.00
Dépenses de l'exercice	16 594.56	Dépenses de l'exercice	5 058.80
Recettes de l'exercice	0.00	Recettes de l'exercice	0.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 16 594.56</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>0.00</b>
<u>Résultat cumulé de la section</u>	-	<u>Résultat cumulé de la section</u>	-
91 157.22		27 955.67	
(ligne 001)			
Reste à réaliser Dépenses	0.00	Affect obligatoire à l'investissement	
Reste à réaliser Recettes	0.00	<b>Total affecté 1068</b>	0.00
Total reste à réaliser	0.00	Reprise N+1 exploitation	0.00
Besoin financement	- 91 157.22	(ligne 002)	

### **11 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 Budget Lotissement du Bois des Chapelles**

**Le Conseil Municipal**, suite au vote du Compte Administratif de l'exercice 2020

**Statuant** sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

**Décide** à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire N-1	- 136 575.45	Report déficitaire N-1	- 25 005.67
Report excédentaire N-1		Report excédentaire N-1	0.00
		Part N-1 affectée en N	0.00
Dépenses de l'exercice	26 127.51	Dépenses de l'exercice	3 241.05
Recettes de l'exercice	0.00	Recettes de l'exercice	0.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 26 127.51</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 3 241.05</b>
<u>Résultat cumulé de la section</u>	- 162 702.96	<u>Résultat cumulé de la section</u>	-
(ligne 001)		28 246.72	
Reste à réaliser Dépenses	0.00	Affect obligatoire à l'investissement	
Reste à réaliser Recettes	0.00	<b>Total affecté 1068</b>	0.00
Total reste à réaliser	0.00	Reprise N+1 exploitation	0.00
Besoin de financement	-	(ligne 002)	
162 702.96			

### **12 –Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 Budget C.C.A.S.**

**Le Conseil Municipal**, suite au vote du Compte Administratif de l'exercice 2020

**Statuant** sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

**Décide** à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire N-1	0.00	Report déficitaire N-1	
Report excédentaire N-1	0.00	Report excédentaire N-1	4 913.17
		Part N-1 affectée en N	0.00
Dépenses de l'exercice	0.00	Dépenses de l'exercice	11 856.69
Recettes de l'exercice	0.00	Recettes de l'exercice	8 087.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>0.00</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 3 769.69</b>
<u>Résultat cumulé de la section</u> (ligne 001)	0.00	<u>Résultat cumulé de la section</u> 1 143.48	
Reste à réaliser Dépenses	0.00	Affect obligatoire à l'investissement	
Reste à réaliser Recettes	0.00	<b>Total affecté 1068</b>	0.00
Total reste à réaliser	0.00		
Besoin financement	0.00	Reprise N+1 exploitation (ligne 002)	1 143.48

### **13 –Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 Budget Production Electrique Photovoltaïque**

**Le Conseil Municipal**, suite au vote du Compte Administratif de l'exercice 2020

**Statuant** sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

**Décide** à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire N-1	0.00	Report déficitaire N-1	
Report excédentaire N-1	0.00	Report excédentaire N-1	0.00
		Part N-1 affectée en N	0.00
Dépenses de l'exercice	0.00	Dépenses de l'exercice	42.58
Recettes de l'exercice	0.00	Recettes de l'exercice	6 372.87
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>0.00</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>6 330.29</b>
<u>Résultat cumulé de la section</u> (ligne 001)	0.00	<u>Résultat cumulé de la section</u> 6 330.29	
Reste à réaliser Dépenses	0.00	Affect obligatoire à l'investissement	
Reste à réaliser Recettes	0.00	<b>Total affecté 1068</b>	0.00
Total reste à réaliser	0.00	Reprise N+1 exploitation (ligne 002)	6 330.29
Besoin financement	0.00		

### **14 - Vote du Budget Communal 2021**

L'Adjoint chargé des Finances, en accord avec Monsieur le Maire, présente le Budget Primitif Communal pour l'année 2021 comme suit :

**Section de fonctionnement** : Dépenses et recettes 1 548 200.00 €

**Section d'investissement** : Dépenses et recettes 1 284 137.00 €

**Balance générale** : 2 832 337.00 €

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **Vote** à l'unanimité des membres présents le budget Communal 2021 pour le montant de la balance générale à savoir 2 832 337.00 €

### **15 - Vote du Budget Assainissement 2021**

L'Adjoint chargé des Finances, en accord avec Monsieur le Maire, présente le Budget Primitif Assainissement pour l'année 2021 comme suit :

**Section de fonctionnement** : Dépenses et recettes 96 100.00 €

**Section d'investissement** : Dépenses et recettes 764 673.00 €

**Balance générale** : 860 773.00 €

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **Vote** à l'unanimité des membres présents le budget Assainissement 2021 pour le montant de la balance générale à savoir 860 773.00 €

### **16 - Vote du Budget Lotissement de la Côte 2021**

L'Adjoint chargé des Finances, en accord avec Monsieur le Maire, présente le Budget Primitif du Lotissement de la Côte pour l'année 2021 comme suit :

**Section de fonctionnement** : Dépenses et recettes 243 239.00 €

**Section d'investissement** : Dépenses et recettes 306 700.00 €

**Balance générale** : 549 939.00 €

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **Vote** à l'unanimité des membres présents le budget Lotissement de la Côte 2021 pour le montant de la balance générale à savoir 549 939.00

### **17 - Vote du Budget Lotissement du Bois des Chapelles 2021**

L'Adjoint chargé des Finances, en accord avec Monsieur le Maire, présente le Budget Primitif du Lotissement du Bois des Chapelles pour l'année 2021 comme suit :

**Section de fonctionnement** : Dépenses et recettes 248 840.00 €

**Section d'investissement** : Dépenses et recettes 423 703.00 €

**Balance générale** : 700 790.00 €

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **Vote** à l'unanimité des membres présents le budget Lotissement du Bois des Chapelles 2021 pour le montant de la balance générale à savoir 700 790.00 €.

### **18 - Vote du Budget C.C.A.S. 2021**

L'Adjoint chargé des Finances, en accord avec Monsieur le Maire, présente le Budget Primitif C.C.A.S. pour l'année 2021 comme suit :



**Section de fonctionnement** : Dépenses et recettes 10 000.00 €

**Section d'investissement** : Dépenses et recettes 3 000.00 €

**Balance générale** : 13 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote** à l'unanimité des membres présents le budget C.C.A.S. 2021 pour le montant de la balance générale à savoir 13 000.00 €

## **19 - Vote du Budget Production Electricité Photovoltaïque 2021**

L'Adjoint chargé des Finances, en accord avec Monsieur le Maire, présente le Budget Primitif de Production Electricité Photovoltaïque pour l'année 2021 comme suit :

**Section de fonctionnement** : Dépenses et recettes 12 330.00 €

**Section d'investissement** : Dépenses et recettes 0.00 €

**Balance générale** : 12 330.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote** à l'unanimité des membres présents le budget Production Electricité Photovoltaïque 2021 pour le montant de la balance générale à savoir 12 330.00 €.

## **20 – Présentation du rapport formalisé entre la Poste et la Commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur le Directeur du secteur de la Poste de St Yrieix la Perche. En effet, celui-ci est venu lui présenter dans le cadre du Contrat de Présence Postale Territoriale 2020-2022, un rapport formalisé présentant une charge d'activité en baisse d'environ 24 % entre 2017 et 2019. De ce fait, il propose une évolution de l'amplitude horaire hebdomadaire du bureau de poste d'Oradour-sur-Vayres ainsi à compter du 01/07/2021, l'amplitude horaire projetée est de 17h00 hebdomadaire contre 21h30 à ce jour, soit 4 après-midis (mardi, mercredi, jeudi et vendredi) par semaine et une matinée (samedi).

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **accepte** du fait d'une baisse d'activité le passage de 21h30 d'ouverture du bureau à 17h00 hebdomadaire
- **refuse** les horaires d'ouverture proposés et demande une ouverture du bureau 5 matinées par semaine, précisant que l'activité des commerces de proximité et plus dense le matin que l'après-midi
- **demande** la modification de l'organisation des horaires envisagés

## **21 – Validation de la convention « lutte contre les organismes nuisibles » entre la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) et la Commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de la FDGDON. Cette adhésion permettra d'organiser sur la commune la gestion des organismes nuisibles dans le respect de la réglementation sanitaire. La commune procèdera au recensement puis au choix des sites devant faire l'objet d'une lutte. (pigeons, chenilles processionnaires du pin et du chêne, corvidés, ragondins, campagnol terrestre, taupe).

Le coût annuel de la cotisation s'élève à 585.00 € pour la période 01 septembre au 31 août.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **décide** de valider la convention FDGDON pour la période 01/09 au 31/08 pour un montant annuel de 585.00 €
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention

## **22 – Validation des devis de géomètre, cabinet d'études, et architecte concernant le projet porté par l'Odhac d'aménagement de maisons adaptées aux personnes âgées à la Cité Prévost (ancien stade)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis suivants pour le projet porté par l'Odhac d'aménagement de maisons adaptées aux personnes âgées :

IDEO VINCENT (BET VRD Géomètre – topographe): 13 325.00 € ht

EGEH (études en géologie environnement et hydrogéologie) : 633.00 € ht

EPURE (architecte) : 1 000.00 € ht

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **décide** de valider les devis de IDEO VINCENT pour un montant de 13 325.00 € ht, EGEH pour un montant de 633.00 € ht et EPURE pour un montant de 1 000.00 € ht
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les devis

## **23 – Signature d'une Convention d'Occupation Temporaire (COT) notariée entre la Société Corfu Solaire et la commune dans le cadre du projet d'installation du parc photovoltaïque (chemin communal desservant des parcelles privées)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acte notarié concernant la signature de la Convention d'Occupation Temporaire (d'une durée de 30 ans à partir de la mise en service de la centrale) dans le cadre du projet d'installation du parc photovoltaïque

Ainsi la Commune autorise l'occupation à titre privatif d'une partie de son domaine public. Cette partie concerne une parcelle de terre actuellement à usage de chemin d'une surface d'environ 2390 m<sup>2</sup> permettant l'accès notamment aux parcelles cadastrées section G numéros 151 et 152. Monsieur le Maire précise qu'un chemin sera maintenu permettant d'assurer un libre accès aux propriétaires de ces parcelles.

Pour cette occupation, une redevance annuelle de 5 000.00 € est proposée à la commune par la Société Corfu.

Cette convention ne sera effective sous condition que le projet aboutisse.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **accepte** les termes de l'ensemble du projet de l'acte notarié établi entre CORFU Solaire et la Commune
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la Convention d'Occupation Temporaire

## **24 – Demande de subventions : DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : Remplacement de l'ensemble des fenêtres, volets et portes extérieures de la Cité Prévost**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer les ouvertures portes, fenêtres volets de la Cité Prévost, l'ensemble étant très vétuste.

Monsieur le Maire propose qu'une demande de subvention auprès des services de l'Etat soit réalisée dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Le coût estimatif global de l'opération s'élèverait à 65 007.00 € ht

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **décide** de retenir le projet de remplacement des ouvertures portes, fenêtres et volets de la Cité Prévost
- **sollicite** les aides financières de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération

## **25 – Demande de subventions : DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) : Création d'un local fonctionnel pour l'accueil des personnes Sans Domicile Fixe**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réhabiliter un nouveau local pour y créer un espace fonctionnel pour accueillir les personnes Sans Domicile Fixe.

L'ancien vestiaire de football situé rue Georges Guingouin pourrait correspondre aux besoins du fait d'un accès unique et direct et l'alimentation déjà en place de l'eau, l'électricité et l'ensemble des évacuations sanitaires.

Monsieur le Maire propose qu'une demande de subvention auprès des services de l'Etat soit réalisée dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Le coût estimatif global de l'opération s'élèverait à 7 047.00 € ht

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **décide** de retenir l'opération
- **sollicite** les aides financières de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération

## **26 – Rentrée scolaire 2021/2022 : rythme scolaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2017-101 du 12 décembre 2017 concernant le rythme scolaire et sur le retour de la semaine à 4 jours.

Monsieur le Maire informe que la décision d'organisation de la semaine scolaire ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans.

De ce fait, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se positionner pour la prochaine rentrée scolaire de septembre. Monsieur le Maire précise que lors de la réunion du conseil d'école du 12 mars 2021, l'assemblée a voté à l'unanimité pour la dérogation de la semaine à 4 jours, soit le maintien et le renouvellement de l'organisation actuelle.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **décide** de maintenir le rythme scolaire à la semaine à 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2021
- **demande** le renouvellement de l'organisation actuelle
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier

## **27 – Validation réhabilitation sol du hall d’entrée de la mairie et du bureau du maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder, en raison de sa vétusté, au remplacement de la moquette déposée sur l’escalier qui dessert les deux étages de la mairie ainsi que celle mise en place dans son bureau.

L’entreprise DIDIER Franck a remis un devis d’un montant de 6 564.99 € ht

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l’unanimité,**

- **décide** de retenir le devis de Monsieur DIDIER Franck d’un montant de 6 564.99 € ht pour le remplacement de la moquette du hall d’entrée de la mairie et du bureau du maire

- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

## **2 – RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire informe :

- ✚ La validation d’un devis d’un montant de 135.00 € ht au garage Penifaure pour le remplacement de la centrale clignotant du camion
- ✚ La validation d’un devis d’un montant de 438.00 € ht au garage Penifaure pour le remplacement du démarreur du camion
- ✚ La validation d’un devis d’un montant de 118.43 € ht à l’entreprise SICLI pour le remplacement d’un extincteur
- ✚ La validation d’un devis d’un montant de 552.39 € ht à l’entreprise RIVET pour des balais pour la balayeuse
- ✚ La validation d’un devis d’un montant de 1 800.00 €ht à Sarl Michel SARDIN pour la prestation annuelle de vidange de fosse dans les hameaux et poste de relevage
- ✚ La validation d’un devis à VEDIF d’un montant de 484.00 € ht pour l’achat de bornes « canisac » (2)
- ✚ La validation d’un devis d’un montant de 210.00 € ht à l’entreprise Pitney Bowes pour l’achat d’encre pour la machine à affranchir
- ✚ La validation d’un devis d’un montant de 1 051.00 €ht à l’entreprise GERAUDIE LAVIALLE pour la réparation sur toiture de la cheminée de la mairie
- ✚ La validation d’un devis d’un montant de 3 694.00 €ht à l’entreprise GERAUDIE LAVIALLE pour la réparation de la toiture du garage Louis Pasteur
- ✚ La validation d’un devis d’un montant de 284.19 € ht à l’entreprise Editions Evènements et Tendances pour l’achat de parures de stylos pour les futurs mariés.
- ✚ La validation d’un devis d’un montant de 700.80 €ht à Approbois (atelier protégé) pour la fourniture de sacs poubelles
- ✚ La validation d’un devis à 0.56767 le litre ht de fioul Ordinaire à Marlim

### **3 – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal les derniers chiffres du jour au sujet de la COVID 19

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal, après explication de Monsieur le Trésorier, qu'à compter de fin d'avril les agents en charge des régies ne pourront plus faire de dépôt de fonds en numéraire auprès de la Trésorerie.

Ces opérations devront s'effectuer auprès d'un des guichets de la Banque Postale.

Pour la commune d'Oradour-sur-Vayres, le bureau le plus prêt étant celui de Rochechouart.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier d'administré relatant des fissures et des irrégularités de surface constatées sur les trottoirs.

Une copie de ce courrier a été remis à chaque élu.

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir été sollicité par le Pôle de Gestion des Patrimoines Privés de Périgueux pour faire une proposition pour l'achat éventuel de la maison « Glandus », bâtiment se situant rue du Général de Gaulle en face de la mairie. L'assemblée émet un avis favorable pour démarrer une procédure de négociation.

Monsieur le Maire précise qu'une demande verbale lui a été formulée pour louer les bâtiments occupés par le passé par le cabinet dentaire puis par l'école de Beynac.

La commune dans l'immédiat reste dans l'attente d'un courrier de confirmation.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h45.**